



Revue  
jésuites

# NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

49 N° 3 1922

In Paradisum !

Ch. VAN SULL

p. 141 - 148

<https://www.nrt.be/it/articoli/in-paradisum-3088>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

# In Paradisum !

Dans la cérémonie des obsèques. l'absoute terminée, les porteurs prennent le cercueil pour conduire la dépouille à sa dernière demeure ; et au moment de se mettre en marche vers le cimetière, le clergé entonne l'antienne connue :

*In paradisum deducant te angeli : in tuo adventu suscipiant te martyres et perducant te in civitatem sanctam Ierusalem : Chorus angelorum te suscipiat, et cum Lazaro quondam paupere aeternam habeas requiem.*

Cette antienne se traduit généralement dans les eucologes comme suit : « Que les anges te conduisent en paradis : à ton arrivée que les martyrs t'accueillent et qu'ils te conduisent dans la sainte cité de Jérusalem. Que le chœur des anges t'accueille, et puisses-tu avoir le repos éternel avec Lazare, le pauvre d'autrefois (1). »

Nous reprochons à cette traduction d'altérer le sens de l'antienne, en ne donnant pas au mot *paradisus* la signification qu'il nous semble avoir en cet endroit ; en ne tenant pas compte de la différence entre *deducere* et *perducere*, manifestement opposés l'un à l'autre ; en ne reproduisant pas l'image du mot *suscipere*. L'antienne y perd ce qu'elle a de plus

(1) DOM CANNOL. *Le livre de la prière antique*, éd. 1910, p. 469.

descriptif: ou plutôt une description y est substituée à une autre.

1. Quelle est dans notre antienne la vraie signification du mot *paradisus*?

On sait que le grec *παράδεισος* désigne primitivement un jardin cultivé, fleuri. *Hortus cultus et amoenus quae nativa est huiusce vocis notio*, lisons-nous dans le *Glossarium mediae et infimae latinitatis* de DU CANGE.

Le mot garde donc son sens naturel dans l'expression « paradis terrestre », puisque l'Eden habité par nos premiers parents était un jardin de délices.

Au figuré, on donne le nom de paradis au séjour des bienheureux, que déjà les premiers chrétiens, au témoignage de Tertullien, aimaient à se représenter sous l'aspect d'un jardin agréable, tout comme les païens en faisaient les Champs Elysées. *Et si paradisum nominemus locum divinae amoenitatis, recipiendo Sanctorum spiritibus destinatum, Elysii campi fidem occupaverunt* (1). (*Adr. Gentes.*)

Le paradis de Tertullien n'impliquait pas la vision béatifique, qui, avant le dernier jugement, n'était accordée qu'aux seuls martyrs. C'était une sorte de limbes, le sein d'Abraham, où les justes attendaient leur admission au ciel. *Nemo enim peregrinatus a corpore statim immoratur penes Dominum, nisi ex martyrii praerogativa; paradiso scilicet, non inferis deversurus* (2). (*de resurr. carnis.*)

Mais dans la latinité du moyen-âge le mot *Paradisus* désigne aussi la place qui s'étend devant l'église, le jardin de l'église, le *Kerkhof* flamand, le *parvis*. Car *parvis* vient de *paradisus*, dont on trouve les formes *parvisius* (1250), *paravisus* (1542) et *perevisus*. (Cf. DU CANGE).

Le Glossaire de DU CANGE définit le mot *paradisus* : *Atrium porticibus circumdatum ante aedes sacras.*

Or, ces parvis servaient de lieu de sépulture aux chrétiens : on les appelait indifféremment parvis ou cimetières : *certe ut paradisi ita et coemeteria atria dicuntur.* (DU CANGE). Le flamand n'a pas d'autre mot pour désigner le cimetière : c'est la cour de l'église, *atrium* — *Kerkhof* — *Paradisos porro interdum vices coemeteriorum prae buisse declarant quae de Ottone II Imp. habent scriptores, quem in Paradiso S. Petri Romae tumultatum tradunt (ibid).* L'auteur cite bien d'autres exemples à l'appui de son interprétation. Le Tabularium de l'abbaye de S. Victor à Marseille explique pourquoi on donne le nom de paradis ou parvis à la place devant le monastère : c'est que là reposent les corps des Saints. « *Idcirco vero locus ad portam monasterii vocatus est paradisus, sicut et nos comperimus, quia multorum corporum, sc. martyrum, confessorum, virginum, eodem loco quiescentium decoratur auxiliis (ibid.)* » (1).

Ne pourrions-nous pas citer à l'appui certaines communes belges portant des noms dérivés des anciennes formes du mot *paradisus* : p. ex. Pervyse, dans la Flandre Occidentale (*perevisus*), et Zoerle-Parwys, en Campine (*parvisius*). Or, on nous certifie que ces deux localités servirent jadis de lieu de sépulture (2). Perwez en Brabant ne doit-il pas son nom

(1) *Manuel d'Archéol. franç.* par Camille ENLART, 1902. 1<sup>re</sup> Partie. p. 117. — L'*atrium* domestique a également donné naissance aux cloîtres monastiques et aux enclos des cimetières (*atrium*). De là le nom d'*âtre* ou *âtres* souvent donné à ces enclos où l'on inhuma de bonne heure : on les appela aussi *paradisus* d'où le nom *parvis*. — (2) On cherche l'origine du nom de Villers-Perwiin. Ne serait-ce pas encore un *Parvisus*? Je lis dans « *Le Guide fidèle contenant la description du Brabant wallon* » (Bruxelles, 1780?) que Perwiin est connu pour son cimetière « entouré partout de fortes murailles en guise de forteresse : de sorte que ses habitants ont coutume de s'y réfugier, lorsqu'ils craignent l'approche ou le passage des troupes. » La commune de Dohan (Luxembourg) possède un *Champ du Paradis* qui d'après la tradition locale est un ancien cimetière : Couture-St-Germain (Brabant) a également un *paradis*. A Jamoigne la partie du cimetière réservée autrefois aux enfants s'appelait le *Paradis*.

aux nombreuses tombes qui longent la chaussée sur le territoire de la commune?

Lequel des deux sens, ciel ou cimetière, faut-il attribuer au mot *paradisus* dans cette antienne, qui « porte toutes les marques de l'époque primitive? (1) »

Il est à remarquer que la liturgie du moyen-âge n'emploie guère le mot *paradisus* dans le sens de ciel, sans y ajouter un qualificatif, à moins que le contexte ne dise clairement qu'il s'agit du séjour de la gloire.

Prenons p. ex. l'*Ordo commendationis animae* dont « les prières forment une des parties les plus anciennes de la liturgie » puisque « notre rituel sur ce point est conforme à un « rituel du IX<sup>e</sup> siècle, de Prudence, évêque de Troyes (2). » Le mot *paradisus* y revient deux fois encadré de détails qui désignent évidemment le ciel. *Constituatur te Christus... intra paradisi semper amoenarum virentia... eam introducere digneris ad semper virentia et amoena loca paradisi.*

Dans l'oraison des absoutes, le sens est pareillement précisé par l'adjonction du mot *patria* : *ut non tradas eam in manus inimici sed iubeas eam a sanctis angelis suscipi et in patriam paradisi perducere*. Il en est encore de même dans l'oraison des obsèques des petits enfants. Le paradis est opposé à la terre : *hic... et in paradiso...* et les détails qui accompagnent décrivent le séjour des bienheureux *fac nos... hic purificatis tibi mentibus famulari et in paradiso cum beatis parvulis perenniter sociari.*

Le *Stabat*, attribué au moine franciscain, Jacopone de Todi, mort en 1306, a le mot *paradisus* dans sa dernière strophe, mais déterminé par le mot *gloria*. *Quando corpus morietur — Fac ut animae donetur. — Paradisi gloria.*

Dans l'office de la fête du 29 septembre, S. Michel est dénommé *praepositus paradisi quem honorificant angelorum*

(1) CARROL, *Ibid.*, p. 469. — (2) *Ibid.*, p. 423. — P. L. t. cxv.

*cives*. (Resp. IV). Le contexte explique le mot. Au répons suivant, nous demandons à l'archange de nous introduire au paradis de l'allégresse : *ut perducatur eos in paradysum exultationis*.

On ne nous objectera pas la formule de l'indulgence à octroyer à l'article de la mort où le mot n'est accompagné d'aucun qualificatif : *paradysi portas aperiat*, puisque cette formule est de date plus récente.

Revenons à notre antienne. L'emploi du mot *paradysus* sans adjonction d'aucun déterminatif nous autoriserait à le traduire par cimetière : les considérations à faire sur le contexte montreront que c'est bien dans le sens de cimetière que l'antienne parle de *paradysus*.

2. Entre *deducere* et *perducere*, opposés l'un à l'autre, il y a une notable différence, négligée complètement dans la traduction traditionnelle.

*Deducere* signifie escorter : il marque un mouvement de haut en bas, et convient fort bien à la marche de l'église vers le cimetière, mais pas du tout à la montée vers le ciel. *Deducere* est le terme consacré pour dire : rendre les derniers devoirs à un défunt, accompagner un enterrement, (voyez les diet., Freund, etc). S. Augustin emploie l'expression dans ce sens en écrivant à S. Jérôme ; *Verumtamen sicut defuncta corpora necessariorum officiis deducenda erunt quodammodo ad sepulturam* (1). Dans la même lettre il appelle *deductor* celui qui accompagne le défunt à la sépulture.

La montée vers le ciel et l'entrée au paradis sont mieux rendues par le verbe *perducere*, qui signifie conduire au terme. Il suppose un passage à franchir.

3. Reste le mot *suscipiant*, très imparfaitement rendu par recevoir et accueillir. Le verbe *suscipere* (sub, capere) fait

(1) *P. L.* ep. 19, alias 82, n. 16.

image et dépeint l'action de soulever, prendre en mains.

Nous basant sur ces données, voici la traduction que nous proposons :

« Que les anges t'escortent jusqu'au cimetière : qu'à ton arrivée (au cimetière) les martyrs te prennent et te portent jusque dans la sainte cité de Jérusalem ; et là, que le chœur des anges te prenne et te fasse asseoir dans le repos éternel en compagnie de Lazare, le pauvre d'autrefois. »

A notre humble avis, cette version, outre le mérite d'être plus littérale que la traduction ordinaire, présente une image mieux soutenue.

Depuis la levée du corps, dans toutes les prières, le mort est représenté comme porté : c'est ce qu'exprime le mot *suscipere* tant de fois répété. *Occurrite, angeli Dei, suscipientes animam eius*. Mais si vous donnez à *paradisus* la signification de ciel, comment le défunt arrive-t-il là-haut ? Personne ne le porte : on ne fait que l'escorter.

C'est seulement à son arrivée à l'intérieur du paradis (*in paradisum*), que les martyrs viennent le prendre et l'introduisent dans la sainte cité où il est déjà : d'ailleurs aussitôt le chœur des anges les décharge du fardeau.

Dans notre traduction tout se tient. Au moment où les porteurs enlèvent le mort, les chantres faisant accorder la parole avec le geste, invitent les anges, non pas à porter la dépouille, qui est entre les mains des porteurs, mais simplement à faire escorte jusque dans le cimetière (*in paradisum deducant*). — Quand le cortège funèbre sera arrivé à la tombe (*in tuo adventu*) les martyrs prendront (*suscipiant*) le mort et le porteront au ciel (*perducunt in civitatem sanctam*) : là ils le passeront au chœur des anges, chargé de le porter près de Lazare.

Nous reprochera-t-on de confondre dans cette interprétation corps et âme ? Soit, cette confusion voulue se retrouve ailleurs. La liturgie ne se soucie guère de la terminologie rigoureuse-

ment exacte de l'école : parlant devant le peuple, elle lui emprunte son langage courant. Nous disons : « Ci-gît un tel, » et non pas : « Ci-gît le corps d'un tel, » bien que cette dernière expression soit seule exacte.

Il ne viendra à l'esprit de personne de critiquer cette expression : « Saint Pierre est au ciel. » quoique, à dire vrai, son âme seule y soit.

La 15<sup>e</sup> des *Orationes diversae pro defunctis* du nouveau missel est intitulée : *pro his qui in coemeterio quiescunt* et non *pro his quorum corpora quiescunt* : et dans l'oraison elle-même, nous prions pour *famulis et famulabus tuis et omnibus hic et ubique in Christo quiescentibus*. L'Église fait la distinction entre corps et âmes dans la bénédiction du cimetière : ailleurs elle n'en tient pas compte; qu'elle parle du corps, qu'elle parle de l'âme, elle semble toujours avoir devant elle la personne humaine tout entière.

La traduction habituelle ne fait mention que de l'âme. Est-il vraisemblable que les paroles répondent si peu au geste, et qu'au moment de se séparer de la dépouille, l'Église n'y fasse pas même allusion, alors qu'elle vient de lui prodiguer ses bénédictions, ses aspersions et son encens?

Entendue dans le sens où nous l'avons expliquée, l'antienne *In Paradisum* fait défiler sous nos yeux deux cortèges : l'un descendant de l'église au cimetière, l'autre remontant de la tombe au paradis. N'est-ce pas le procédé habituel de la liturgie d'unir le ciel à la terre, et de nous élever par la vue des cérémonies à la contemplation des choses invisibles?

Nous retrouvons ce double cortège dépeint d'une manière saisissante dans une homélie de S. Pierre Chrysologue : *de divite et Lazaro* (1). Un splendide convoi conduit le mauvais riche à son mausolée de marbre : la foule des serviteurs précède le cercueil où le défunt est couché, enveloppé dans un manteau d'or : la cité tout entière s'est rendue aux funé-

(1) *P. L.*, LII, col. 529, serm. 121.

raillies. Mais ces magnifiques obsèques ne sont qu'un trompe-l'œil. *Quare sic sepultura decipit oculos? quare sic exsequiarum pompa mentitur?* Car voici un autre cortège, les vraies funérailles : *divitem deglutit infernus.*

Cependant Lazare vient à mourir à son tour. Personne ne se soucia de sa misérable dépouille : il fallut « *duorum miseratione haiulorum* » la commisération de deux porte-faix pour en débarrasser la voirie et la jeter à la fosse commune. Mais les anges suppléent à ce que les hommes ont si inhumainement refusé au pauvre : il aura des funérailles divines : *merito divina deputantur obsequia*. Une merveilleuse procession d'anges vint prendre (*suscipere*) le mendiant et le porta dans le sein d'Abraham.

Le saint docteur s'est-il inspiré de l'*In Paradisum*, ou bien l'antienne reproduit-elle sa pensée? VAN SULL, S. J.